



COMPTE-RENDU DU CTL DU 27 MAI 2021

Le CTL s'est tenu par visioconférence.

I) Approbation des PV des CTL des 9 novembre et 21 décembre 2020 (pour approbation)

Le CTL du 9 novembre a été le pire auquel nous avons assisté que ce soit pour les conditions matérielles (visio avec coupure de réseau puis audio de mauvaise qualité) ou pour l'attitude du président. Les propos retranscrits dans le PV sont incomplets, édulcorés et à l'avantage de la direction. Les représentants FO-DGFIP68 ont voté contre pour manifester leur désapprobation de la disparition de certains échanges inadmissibles et leur refus de revivre une telle séance.

Ils ont également tenu à accompagner leur explication de vote d'un droit de réponse à l'accusation du président selon laquelle leur interrogation de la Centrale ne ferait que surcharger cette dernière. Il semblerait que cette saisine n'ait pas été futile voire légitime, le bureau RH ayant répondu aux représentants FO qu'un rappel des règles de discrétion avait été fait à notre direction et qu'elle ne devait pas communiquer avec les agents sur un projet qui n'avait pas encore été présenté en CTL.

II) Réorganisations relatives au NRP au 1^{er} septembre 2021 (pour approbation)

Pour chacun des points relatifs au NRP qui ont un impact sur les conditions de travail des agents, les représentants FO-DGFIP68 ont tenu à déplorer l'absence des acteurs de prévention conformément à leur demande lors du CTL du 9 novembre.

Nous les avons interrogés en CHSCT le 25 mai et ils nous avaient informés de leur invitation mais comme toujours trop tardivement pour être intégrée dans leur planning interrégional que notre direction ne peut ignorer. Ils avaient également précisé qu'ils n'étaient jamais consultés en amont des projets NRP et qu'ils se sentaient démunis face aux documents de travail qui leur étaient présentés.

De même, nous avons critiqué les DUERP fournis à l'appui des réorganisations datant de 3 ans (dernière campagne), ils ne reflètent absolument plus la réalité des services et auraient dû être actualisés.

A) Création du SGC de Mulhouse / Opération induite : transfert des budgets M22 des trésoreries de Saint-Louis et de Mulhouse-Municipale vers la trésorerie de Mulhouse-Sud-Alsace-GH

Dans le cadre du NRP, les trésoreries de Saint-Louis, Mulhouse-Couronne et Mulhouse-Municipale fusionnent pour créer le SGC de Mulhouse situé à Dollfus. Cette restructuration implique une réinstallation des cellules.

Si des plans sont fournis en document de travail, la direction a annoncé dès le début du débat qu'ils n'étaient pas à jour, une réunion devant encore avoir lieu le soir même du CTL notamment sur la partie caisse/accueil/comptabilité où les agents étaient entassés dans l'espace derrière le guichet alors qu'un grand bureau restait inoccupé derrière.

Les représentants reconnaissent l'intérêt d'actualiser si c'est pour améliorer les conditions de travail des collègues mais ils ont reproché à la direction de présenter ce point à l'ordre du jour en sachant que ce n'était pas la version définitive alors qu'elle sait pertinemment que le CHSCT n'étant plus consulté sur ce genre de déménagement, le vote en CTL concerne aussi l'installation.

Nous consulter sur quelque chose qui ne sera pas la réalité est malhonnête.

Les représentants FO-DGFIP68 ont par ailleurs interrogé la direction sur la restauration. Ils ont voulu savoir si l'absence de mention de la convention de restauration conclue avec la ville de Mulhouse était un oubli ou si cette opportunité ne serait pas offerte aux nouveaux arrivants. Pour la direction, c'est effectivement un oubli. Au sujet de la carte APETIZ dont bénéficient actuellement les collègues de Saint Louis, ils ont voulu savoir s'il y avait une date limite d'utilisation. La direction a indiqué que l'abondement prendrait fin au 1^{er} septembre et que la carte serait utilisable jusqu'à épuisement du solde.

Concrétisation du NRP que nous considérons comme la destruction de notre présence pour les usagers, les représentants FO-DGFIP68 ont voté contre ce point.

N.B. : s'agissant des nuisances sonores existants dans le bâtiment suite au déplacement de l'espace accueil, le CHS-CT a validé l'acquisition de panneaux acoustiques pour améliorer l'isolation phonique entre les collègues dans les bureaux partagés et entre les bureaux et le hall.

B) Campagne TAGERFIP 2021 intermédiaire : intégration des emplois de la trésorerie de Mulhouse Municipale dans la création du SGC de Mulhouse au 01/09/2021

Cette intégration est une obligation organisationnelle pour créer le SGC, nous avons logiquement voté contre.

C) Création du SGC de Kaysersberg / Opération induite : transfert de la gestion des budgets des communes de Niedermorschwihr et Ingersheim vers la trésorerie de Colmar Municipale

Dans le cadre du NRP, les trésoreries de Kaysersberg, Ribeauvillé et Sainte-Marie-Aux-Mines fusionnent pour créer le SGC de Kaysersberg.

Ce point a été l'occasion de rappeler l'énorme problème d'effectif à Kaysersberg qui va se transposer de l'actuelle trésorerie au SGC : - 2B et -1 C pour un TAGERFIP de 5B et 2C.

La direction, comme à son habitude, nous garantit qu'elle fera le nécessaire mais quand on sait qu'elle s'engage de la même manière pour le SIP de Saint-Louis, Colmar EHP et la Paierie de la CEA, ça nous semble parfaitement utopique...

L'autre sujet cuisant de ce point est l'installation immobilière du SGC.

Initialement prévu sur tout le rez-de-chaussée de l'espace Pluriel à Kaysersberg Vignoble, le service sera au 1^{er} septembre à la fois sur une moitié de ce rez-de-chaussée et encore sur le site actuel de la trésorerie de Kaysersberg.

Cela s'explique par l'intervention des élus qui ont finalement décidé de conserver la salle du conseil pour leurs concitoyens/potentiels électeurs. Un tel choix ne nous surprend pas, mais nous avons demandé à la direction que cet événement figure dans les documents officiels. En effet, nous considérons qu'il est important d'acter que ce sont ces choix, et non celui de notre direction, qui entraînent une dégradation des conditions de travail des collègues.

Après une interruption de séance à notre initiative et face au refus de la direction, les représentants FO-DGFIP68 ainsi que la CFDT, la CGT & SOLIDAIRES ont refusé de prendre part au vote

D) Transfert des budgets M21 et M22 des trésoreries de Ribeauvillé, Kaysersberg et Sainte-Marie-Aux-Mines vers la trésorerie de Colmar EHP

Opération induite de la création du SGC de Kaysersberg, les représentants FO-DGFIP68 ont voté contre ce point.

E) Création des postes de CDL Saint Louis, Mulhouse, Ribeauvillé, Kayserberg et Sainte-Marie-Aux-Mines

A notre niveau, on ne sait toujours pas en quoi ça consiste exactement... À ce jour, aucun CDL n'a été convoqué en qualité d'expert pour nous parler concrètement de son métier... FO-DGFIP68 a fait une demande en ce sens pour le prochain CTL.

Mais, pour la direction, c'est toujours le même refrain : un excellent projet ! Même l'absence de candidat ne les amène pas à croire qu'il y a un problème.

Les représentants FO-DGFIP68 ont voté contre cette création du NRP qui n'a comme unique vocation que de faire croire aux élus que les Finances publiques ne désertent pas le département et d'offrir aux actuels chefs de services qui perdent leurs structures un palliatif en attendant meilleure fortune ou le départ à la retraite.

III) Détermination des horaires variables des structures impactées par le NRP au 01/09/2021 (pour approbation)

La création des nouveaux services énoncés plus haut implique la détermination d'horaires variables. Pour ce faire, la direction demande aux représentants CTL d'approuver la consultation des agents concernés pour qu'ils se prononcent entre différents choix.

Pour les représentants FO-DGFIP68, ce point est la stricte conséquence de la réforme NRP et nous serions tentés de voter contre. Néanmoins, nous ne voudrions pas que ce vote soit interprété comme une opposition à la consultation des agents à laquelle nous sommes attachés aussi nous nous sommes abstenus.

IV) Centralisation de l'accueil des usagers frontaliers suisses du département au SIP de Saint Louis (pour approbation)

Nous avons participé au GT qui a permis d'élaborer le protocole présenté.

Ce GT a été très productif et nous avons été très satisfaits de la qualité des échanges tant sur la forme que sur le fond.

Pour autant, nous craignons que, contrairement à son essence, ce protocole ne soit figé et d'application rigide entre les collègues et nous sommes dubitatifs sur la charge de travail et le flux d'usagers que vont devoir supporter les collègues alors qu'ils sont déjà confrontés à un manque d'effectif et de sachant même si la direction nous a assuré que le protocole et les effectifs seraient évolutifs en fonction des besoins réels et que des points d'étape se feraient.

Nous avons émis une inquiétude concernant les sachants qui sont peu nombreux et qui en plus de devoir s'adapter à la nouvelle organisation, seront fortement mis à contribution pour la formation des nouveaux arrivants. Nous avons demandé à la direction d'être vigilante quant aux éventuels risques d'épuisement de ces collègues.

À ce stade, nous espérons la réussite de ce projet ambitieux et sensé, mais nous ne sommes pas rassurés par les moyens alloués et nous nous sommes donc abstenus.

V) Déménagement du SIP de Saint Louis (pour approbation)

Nous avons retranscrit une partie des éléments présentés en CHS :

Le sujet méritera d'être revu au fur et à mesure de l'installation des agents et de sa mise en fonction.

* Inquiétude quant au hall d'accueil situé au RDC. En plus de couper l'équipe d'accueil du reste du service, la conception même nous semble propice à un fort sentiment d'insécurité les jours de forte affluence. En effet c'est un grand espace dont la jauge a été fixée à 70 personnes pour 5 box individuels et une banque "tout venant". Même en ajoutant l'un ou l'autre personnel volant, le rapport agents/usagers peut vite devenir oppressant

* Ambiance lumineuse ou trop forte ou trop faible (proposition de zonage dans les grands bureaux),

* Présence d'un seul mopieur à l'étage. Même si on est en conformité avec les ratio agents/matériel de reprographie, nous avons souligné que le SIP est un service qui utilise énormément ce matériel et qu'au vu de la configuration des locaux, l'usage du mopieur pourrait devenir contraignant,

* Stationnement difficile dans l'immédiate proximité et absence de place "PMR" à confirmer.

Les représentants FO-DGFIP68 se sont abstenus.

VI) Nouveau cadre réglementaire du télétravail à la DGFIP en 2021 (pour approbation)

Initié l'année dernière, le télétravail s'est développé pendant la crise sanitaire sans aucun cadre. A partir du 15 juin, un nouveau protocole s'appliquera (détail publié sur Ulysse local et national).

Contrairement à la première mouture, il n'aura pas vocation à être renouvelé chaque année et sera pérenne tant que la direction et l'agent ne déclarera pas vouloir y mettre un terme.

Sauf que, pour les représentants FO-DGFIP68, sous couvert d'un assouplissement, ce nouveau dispositif appelle des critiques.

S'il est désormais possible de télétravailler par demi-journée, il appartiendra aux agents de préciser les tranches horaires exactes qu'ils souhaitent appliquer. Fini donc le simple respect des plages horaires fixes. De plus, si l'enregistrement de ces horaires peut être unique pour des jours fixes de télétravail, il devra être renouvelé à chaque modification et en cas d'option pour des jours flottants ou des jours de télétravail exceptionnels.

De plus, si le télétravail a été ouvert à tous les agents pendant la crise sanitaire, bien pratique pour afficher des bonnes statistiques, le nouveau protocole renoue, ridiculement, avec la limitation des applications utilisables à distance et l'exclusion pure et simple de certaines missions.

Enfin, ce nouveau dispositif repose intégralement sur les chefs de services. Si cela permet une meilleure connaissance des agents et des métiers, cela implique aussi plus de travail et, en cas de demandes nombreuses incompatibles avec le bon fonctionnement du service, la responsabilité de devoir trancher seul et parfois arbitrairement entre ceux qui pourront en bénéficier et ceux qui se verront opposer un refus : bonne ambiance garantie !

Les représentants FO-DGFIP68 sont très partagés sur le sujet qui tout en offrant des avantages aux collègues s'apparente également une belle solution de facilité de la part de l'administration pour se décharger d'une partie de ses obligations... nous nous sommes abstenus.

N.B. : si vous souhaitez des informations ou si vous rencontrez des difficultés sur le télétravail, contactez-nous.

VII) Bilan départemental du télétravail (pour information)

Même le président n'a pas eu envie de perdre son temps sur ce point, à peine énoncé, ce point était achevé !

IX) Point sur la rénovation de la cité administrative de Mulhouse (pour information)

Vous trouverez, en annexe, le projet présenté.

A ce jour, il n'y a pas de visibilité sur l'aménagement des étages occupés par la DDFIP, on découvre seulement dans quels bâtiments seront installés nos services.

Les représentants FO-DGFIP68 sont uniquement intervenus pour éclaircir les possibilités de stationnement. En effet, ils ne comprennent pas comment en densifiant l'occupation de la cité d'environ 50 % on pouvait se satisfaire de la simple conservation des emplacements actuels, déjà insuffisants selon les périodes.

Pour la direction, un peu mal à l'aise mais pas totalement déstabilisée, le télétravail et l'éthique écologique des agents devraient jouer un grand rôle.

X) Gestion de la crise sanitaire COVID (pour information)

Ce fut un parfait exercice de synthèse de ce que nous avons communiqué tout au long de la crise sanitaire.

Mathilde LANG et Fabien BONISCHO (titulaires)
Jean-Pierre FRECHIN (suppléant)